



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Masseurs-kinésithérapeutes : revalorisation, simplification et installation

Question écrite n° 17800

Texte de la question

M. Francis Dubois attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur les problématiques actuelles rencontrées par les masseurs-kinésithérapeutes. Ces professionnels, intervenant à tous les âges de la vie et sur la plupart des pathologies, jouent un rôle essentiel dans le système de santé. Leur prise en charge contribue à économiser les fonds de l'assurance maladie en favorisant le retour au travail des personnes accidentées ou souffrant de troubles orthopédiques, en maintenant à domicile les personnes âgées ou handicapées, prévenant ainsi les chutes et les complications liées à l'immobilité. Cependant, les masseurs-kinésithérapeutes sont confrontés à des difficultés multiples. Tout d'abord, après 11 ans de gel tarifaire, la récente revalorisation de 0,06 point de leur lettre clé - correspondant à une augmentation de 2,8 % - ne permet pas de compenser la perte de pouvoir d'achat qu'ils subissent depuis des années. La profession est donc directement affectée par l'inflation. À ce rythme, il existe un risque majeur de fermeture massive des cabinets de proximité, notamment en zones rurales. De plus, la nouvelle nomenclature générale des actes professionnels a considérablement augmenté le nombre de leurs cotations (avec un passage d'environ 30 à 89), entraînant une complexité administrative accrue. Par ailleurs, les futurs diplômés en 2027 seront contraints de justifier d'une expérience professionnelle préalable en masso-kinésithérapie de deux ans en établissement sanitaire ou médico-social ou de s'installer durant deux ans dans des zones dites « sous-dotées » ou « très sous-dotées », avec des incertitudes quant aux opportunités de salariat ou d'installation suite à cette période. Cette contrainte financière supplémentaire pour les jeunes professionnels qui devront vivre loin de leur domicile et qui sont déjà endettés par le coût de leurs études, constitue un obstacle considérable à leur engagement dans la profession. Dans le contexte actuel de vieillissement de la population et d'augmentation du nombre de patients souffrant de pathologies chroniques, il est crucial de prendre des mesures pour garantir la pérennité et la qualité des soins. Aussi, il l'interroge sur les initiatives envisagées par le Gouvernement pour assurer une revalorisation juste et équitable de la profession, pour diminuer les nombreuses contraintes administratives et faciliter l'installation des jeunes masseurs-kinésithérapeutes dans les zones rurales.

Données clés

Auteur : [M. Francis Dubois](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17800

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2024](#), page 3753

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)